

**VILLIERS VINEUX**  
**Séance du 8 septembre 2017**  
**S 008-2017**

**Convocation**  
**du**  
1<sup>er</sup> septembre 2017  
**Affichage**  
**du**  
1<sup>er</sup> septembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le huit septembre à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. FERRAG Kamel, Maire  
Présents : MM.FERRAG Kamel - HUGOT Yves - SPINELLE François - JOFFRIN Laurent  
ARVIN-BEROD Nicolas- LECOMTE Franck – JAMBON Éric  
Mme : DEVAUX Virginie - BUISSON Aurore - DEVILLAINÉ Joëlle  
Absent excusé : PIERRON Morgan  
Secrétaire de séance : Mme DEVILLAINÉ Joëlle

Lecture du procès verbal de la séance du 15 juillet 2017 est donnée et est adoptée à l'unanimité.

**INDEMNITE DES ELUS**

*Délibération 2017 024*

Suite aux élections du maire le 9 juillet, il convient de prendre position sur les indemnités. Le Conseil Municipal accepte les indemnités du maire et des adjoints comme suit à compter du 10 juillet 2017:

Fonction	Indice de base	%	Montant mensuel
Maire	1022	17 %	658.01€
1 <sup>er</sup> adjoint	1022	6.60 %	255.46 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	1022	6.60	255.46 €

**SINISTRES**

Monsieur le Maire fait un point sur les divers sinistres.

- Logement :
  - Rencontre avec l'assurance Groupama et celle de la locataire
  - Rencontre avec M. SUINOT pour faire un point sur les devis.
  - Réparation de la cour d'école à chiffrer
  - Les travaux devraient démarrer de novembre 2017 à mai 2018
  - Suivi de chantier par le maitre d'œuvre (M. SUINOT) et maitre d'ouvrage (mairie) 1 réunion/semaine sera à prévoir
  - Nous avons proposé à M. PIERRON Alain (professionnel du bâtiment à la retraite) d'être présent dans la mesure du possible au réunion de chantier afin de nous épauler avec un œil professionnel, dans cette mission.
- Vol à la salle des fêtes
  - Le montant des réparations et rachat est de
    - BOUCHERON (vitrage) : 501.60 € TTC
    - JAULGELEC (gazinière, lave-vaisselle + réparation gaz) : 3078.26 €
  - Le remboursement de l'assurance est de 2471.50 €
- Nous avons eu un devis de Jaulgelec pour 2686.50 € TTC pour l'installation d'une alarme et sommes en attente d'un prix d'activeille.
- Dommage ouvrage :
  - Nous avons constaté des infiltrations à la salle des fêtes et nous avons demandé à notre assurance SMACL (dommage ouvrage) de faire une expertise. L'expert SARETEC mandaté par la SMACL est venu le jeudi 7 septembre et a fait le constat suivant :
    - 1 ) **SALLE DES FÊTES** :
      - 1) côté cuisine
        - Reprise de la charpente et suppression d'une fenêtre de toit
        - Modification de la seconde fenêtre de toit, qui donne au milieu de la cuisine
        - Reprise des peintures avec devis à l'appui
    - 2 ) **PETITE SALLE**
      - Reprise de la sortie de l'évent
      - Reprise de la gouttière centrale
      - Reprise du placo et de la peinture
    - 3 ) **EXTERIEUR** :
      - Pas de prise en charge pour les soubassements qui ne présentent qu'un problème esthétiques et ne non une mise en danger du bâtiment.
      - M. MARTIN Fernand propose de venir refaire les soubassements gracieusement au printemps.

Concernant l'accessibilité, nous avons commandé le panneau « toilettes » et celui avec le sigle handicapé et des ronds à coller sur les vitres de la salle.

<b>DEVIS EPAREUSE</b>	Nous avons reçu un devis du Gaec JOFFRIN pour le nettoyage des fossés pour la somme de 1836.00 € TTC.
<b>CHANGEMENT POTEAU INCENDIE</b>	Nous avons demandé des devis pour le changement du poteau : ✓ FORTINI pour un montant de 2561.39 € TTC ✓ CPFI pour un montant de 6646.92 € TTC Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise FORTINI et nous avons une subvention DETR pour 30%
<b>CONTRAT AGENT</b>	Le contrat de Wilfried qui arrive à échéance le 14 septembre 2017 a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2017. Pour le contrat de Mme DE JESUS GASPAS, le planning a été un peu modifié du fait de la semaine à 4 jours sur son autre poste. Pour le SIVOS Mme DE JESUS GASPAS a un contrat jusqu'au 21 octobre 2017. Il n'y a plus de reconduction possible dans les mêmes conditions, mais la possibilité de refaire un contrat à – de 17h30. Une réflexion est en cours avec le SIVOS.
<b>CONVENTION 30 millions d'amis</b>	Nous avons reçu la convention de 30 millions d'amis, il est stipulé que la capture des chats, afin de les emmener les faire stériliser chez le vétérinaire, est à la charge de la commune. Le Conseil Municipal refuse cette convention à l'unanimité.
<b>VOIRIE</b>	Les travaux Rue des Saules devraient débuter au 15 novembre 2017 et ceux rue Bezot prochainement.
<b>SIVOS</b>	Mme CAPITAINE a été élue Présidente du SIVOS lors de la séance du Etant donné la baisse de nos effectifs et les horaires inappropriés des enfants de Dyé et Bernouil, certains arrêts intermédiaires seront supprimés à compter du 2 octobre prochain. Ces arrêts sont St Anne à Villiers Vineux et la Tuilerie à Jaulges. Par conséquent, les heures de départ et de retour subiront des modifications notables. La garderie de la cour du midi et du soir à Villiers Vineux sera supprimée, les enfants seront pris en charge par le biais du transport. Suite à la semaine de 4 jours, un réajustement du personnel a été fait.
<b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</b>	<p><b><u>LOCAL COMMUNAL</u></b> :</p> Nous avons reçu un devis pour l'aménagement des caniveaux par l'entreprise MANSANTI pour un montant de 6749.70 € HT. <p><b><u>AFFOUAGES</u></b> : <i>Délibération 2017 025</i>  Les affouages sont terminés, tout le monde a respecté les délais.  L'ONF nous demande le martelage des parcelles 4 et 5 ; le conseil municipal accepte.</p> <p><b><u>SYNDICAT DES EAUX</u></b>  Réflexion sur l'avenir du syndicat qui devrait devenir une compétence intercommunale en 2020 au plus tard.</p> <p><b><u>DIVERS</u></b> :</p> Le repas des anciens aura lieu le 16 décembre et le Noël des enfants le 17 décembre prochain. La débroussailleuse a pris feu, nous avons fait une déclaration à l'assurance qui nous rembourse 773 € TTC avec une franchise de 286.74 €, le Conseil accepte le remboursement. <i>Délibération 2017 026</i> Nous faisons le point sur les demandes à évoquer lors du prochain conseil communautaire du 22 septembre. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande d'effort sur la facture à demander</li> <li>• Devenir du Syndicat des eaux</li> </ul> Le véhicule des pompiers a été révisé par l'atelier Marchelli pour un montant de 115.61 € TTC, il n'a pas pris de main d'œuvre sur cette facture.
	La séance est levée à 23 h 40 Fait et délibéré les jours mois et an susdit      Signatures

FERRAG Kamel

HUGOT Yves

SPINELLE François

DEVILLAINE Joëlle

JOFFRIN Laurent

PIERRON Morgan  
Absent excusé

LECOMTE Franck

JAMBON Éric

DEVAUX Virginie

BUISSON Aurore

ARVIN-BEROD Nicolas